

Vita Classic – reporting sur les placements

31 mars 2022

Rétrospective

Faits importants	
Nom	Fondation collective Vita
Capital de prévoyance	CHF 18,44 milliards
Performance nette sur l'année 2021	8,49%
Performance nette moyenne, 2017 - 2021	5,01% p.a.
Taux de couverture (art. 44 al. 2 OPP 2)	110,7%

Les tensions géopolitiques pèsent sur les marchés financiers

Le premier trimestre 2022 a été marqué par l'invasion de l'Ukraine par la Russie et l'environnement inflationniste. Dans ces conditions de marché difficiles et volatiles, les marchés mondiaux des actions ont perdu beaucoup de terrain. Les obligations ont elles aussi souffert de la hausse des taux d'intérêt et de la baisse des prix associée. En revanche, la guerre en Ukraine a profité aux marchés des matières premières, et en particulier au secteur de l'énergie. En effet, le prix du pétrole a atteint son plus haut niveau depuis 2014.

Évolution des placements

Contributions à la performance en 2022	En %
Obligations	-1,74
Immobilier	0,07
Actions	-1,96
Infrastructure	-0,04
Placements alternatifs	0,15
Autres (hypothèques, put et FX hedge)	-0,05
Total	-3,57

Performance nette au 31.03.2022	En %
Année en cours	-3,57
1 an	1,65
3 ans, p.a.	4,78
5 ans, p.a.	3,82
1 ^{er} trimestre	-3,57
2 ^e trimestre	n.a.
3 ^e trimestre	n.a.
4 ^e trimestre	n.a.

Faible part de titres russes

À la fin du mois de février, les forces armées russes ont attaqué l'Ukraine. Cette invasion a aussi eu des conséquences sur les marchés financiers mondiaux. En réaction, les pays occidentaux ont infligé de lourdes sanctions à la Russie, qui affectent entre autres le marché des capitaux. Les entreprises qui ont une part d'activités importante en Russie ont subi une forte pression à la vente. Pour enrayer la fuite des capitaux étrangers, la Banque centrale russe a fermé la Bourse de Moscou.

À 0,18 pour cent, soit 34,3 millions de francs suisses, la part de titres russes dans le patrimoine total de la Fondation collective Vita fin février était plutôt faible. Cela s'explique par la conception de la stratégie de placement de la Fondation, qui consiste à éviter volontairement les obligations des pays émergents. Elle ne détient donc aucun placement en Ukraine ou en Biélorussie. De plus, la commission de placement a décidé de ne plus effectuer d'achats de titres russes.

Stratégie de placement

Structure du patrimoine au 31.03.2022	En %	Objectif	Min.	Max.
		Stratégie		
Actions Suisse	6,12	6,00	4,00	8,00
Actions Étranger	26,29	27,00	22,00	32,00
Total actions	32,41	33,00		
Obligations Suisse	10,33	11,00	8,00	14,00
Obligations Étranger	20,16	21,00	15,00	27,00
Total obligations	30,49	32,00		
Immobilier Suisse	10,84	10,00	5,00	17,00
Immobilier Étranger	5,25	5,00	2,00	8,00
Total immobilier	16,09	15,00		
Hypothèques	6,78	7,00	3,00	11,00
Total hypothèques	6,78	7,00		
Infrastructure	1,81	3,00	0,00	8,00
Total infrastructure	1,81	3,00		
Private Equity	3,64	3,00	0,00	5,00
Hedge Fund	2,54	0,00	0,00	7,00
Private Debt	5,49	6,00	2,00	10,00
Total placements alternatifs	11,67	9,00		
Total liquidités	0,46	1,00	0,00	5,00
Total autres	0,29			
Total	100,00	100,00		

Dix principales actions	En % du portefeuille
Nestlé SA	1,23%
Roche Holding AG	0,96%
Apple Inc	0,86%
Novartis AG	0,73%
Microsoft Corp	0,66%
Alphabet Inc	0,48%
Amazon.com Inc	0,45%
Nvidia Corp.	0,33%
Taiwan semiconductor manufacturing co	0,33%
Samsung electronics co ltd	0,27%
Total	6,30%

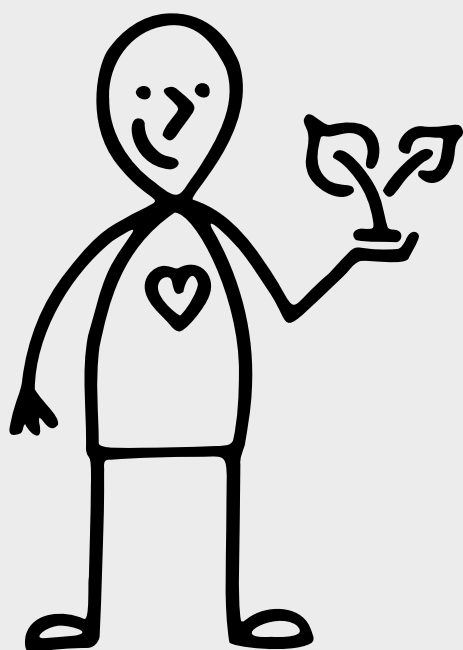
Dix principales obligations	En % du portefeuille
États-Unis d'Amérique	3,75%
Pfandbriefbank schweizerischer Hypothekarinstitute	1,69%
Confédération Suisse	1,39%
Pfandbriefzentrale der schweizerischen Kantonalbanken AG	1,30%
République Française	0,71%
République fédérale d'Allemagne	0,47%
Royaume d'Espagne	0,45%
Banque Cantonale de Zurich	0,29%
Canton de Genève	0,25%
Banque européenne d'investissement	0,20%
Total	10,50%

Mise en œuvre de l'allocation d'actifs stratégique 2022

L'allocation d'actifs stratégique actualisée de la Fondation collective Vita est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022. La Fondation a décidé de vendre les placements dans les hedge funds et d'augmenter l'allocation en actions et en obligations. De plus, elle continue de miser sur la durabilité et investit désormais volontairement dans les Green Bonds. La couverture des risques de change fait elle aussi partie

intégrante de la stratégie de placement: ainsi la Fondation collective a-t-elle décidé de réduire encore les risques de devise. Cette nouvelle stratégie vise en premier lieu à stabiliser le portefeuille. Elle a déjà fait ses preuves au premier trimestre 2022, quand les monnaies ont enregistré une volatilité accrue en raison de la crise russo-ukrainienne.

La Fondation collective Vita applique des critères d'exclusion pour le charbon



Le secteur de l'énergie est responsable de près des trois quarts des émissions mondiales de gaz à effet de serre. La majeure partie de ces émissions sont générées par la combustion de combustibles fossiles pour la production d'électricité et de chaleur. Pour atteindre les objectifs climatiques de l'Accord de Paris d'ici 2050 et d'après les calculs du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), il faudrait laisser en terre ou ne plus brûler la majeure partie des réserves de charbon, de pétrole et de gaz naturel. Compte tenu des risques climatiques et environnementaux associés à l'industrie des combustibles fossiles, celle-ci menace de faire partie des actifs irrécupérables, ou «stranded assets». Le facteur le plus nuisible au climat serait la production électrique à partir de charbon, qu'il faut réduire à zéro ou presque dans la quasi-totalité des scénarios climatiques. À long terme donc, la valeur des entreprises dont le modèle d'affaires repose sur la production d'électricité à base de charbon devrait diminuer en raison de l'abandon du charbon ou d'une éventuelle imposition.

La Fondation collective Vita a décidé d'exclure de ses actions et placements alternatifs les entreprises qui réalisent plus de 30 pour cent de leurs chiffres d'affaires grâce à la combustion du charbon thermique, qui extraient plus de 20 millions de tonnes de charbon thermique par an, qui produisent plus de 30 pour cent de leur électricité à partir de charbon ou qui participent à de nouveaux projets d'infrastructures dédiées à l'extraction de charbon ou à la production électrique à partir de cette source. Elle a aussi défini des critères d'exclusion similaires pour l'extraction de pétrole à partir des sables bitumeux et la production de schiste bitumeux. La Fondation est convaincue que cette mesure contribuera à la décarbonisation du secteur énergétique et à la transition vers les énergies renouvelables.

Mentions légales: la présente publication a été établie avec le plus grand soin. La Fondation collective Vita n'est pas responsable de l'actualité, de l'exactitude ni de l'exhaustivité de son contenu.

Fondation collective Vita
Hagenholzstrasse 60 | 8050 Zurich
www.vita.ch